

# Règlement général

## ABONNEMENT

La carte de membre doit être présentée pour faire l'emprunt de documents de la bibliothèque.

### Résidents : abonnement annuel

Gratuit. Cartes d'identité valides avec adresse requises. Signature des parents pour les enfants de 13 ans et moins. L'adulte est responsable d'un abonnement familial. Coût de remplacement d'une carte perdue : 2\$.

### Non-résidents : abonnement annuel.

Adultes 60\$

Jeunes (13 ans et moins) 20\$

Aînés (60 ans+) 45\$

Famille 90\$

## PRÊT

Les prêts de documents sont accordés sur présentation de la carte de membre et selon les politiques en cours. La durée du prêt varie selon la catégorie de document.

## RENOUVELLEMENTS

En ligne (avec le NIP), par téléphone, ou au comptoir de prêt.

Une demande de renouvellement est accordée si les conditions de disponibilité du document sont favorables.

Nombre de renouvellements pour un document : 1

## RESERVATIONS

En ligne (avec le NIP), par téléphone ou au comptoir de prêt.

## RETARDS

L'abonné qui ne retourne pas, à la date d'échéance, le(s) documents enregistré(s) à son dossier voit son dossier bloqué au-delà de 14 jours de retard. Les frais de retard sont abolis depuis 2022. Voir les modalités de la politique des retards disponible au comptoir de prêt.

## REEMPLACEMENT DES DOCUMENTS ENDOMMAGÉS OU PERDUS

L'usager est responsable des documents qu'il emprunte. En cas de dommage mineur, l'usager doit l'indiquer au personnel, sans tenter de le réparer. Les frais de réparation ou de remplacement des documents endommagés ou perdus doivent être payés par l'emprunteur. Des frais d'administration

peuvent s'appliquer. Dans le cas de litige à un dossier familial, tous les membres perdent leurs priviléges d'emprunteur jusqu'à ce que le litige soit clos.

#### **SERVICES INFORMATIQUES**

Gratuit. Utilisation de postes reliés à Internet, sans réservation. Maximum 2 heures par jour pour adultes, et 30 minutes pour les jeunes de 8 ans et plus. Frais d'impression de copies applicable.

#### **RESPONSABILITÉS DE L'USAGER**

Le détenteur d'une carte de membre doit en tout temps respecter les règlements et politiques d'usage stipulés au règlement général.

#### **CIVISME**

Les règles de civisme et une atmosphère de calme doivent être respectés.

Toute forme d'agressivité ne sera tolérée.

Il n'est pas permis de courir ni de crier.

Les téléphones cellulaires doivent être en sourdine.

Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens-guides.

Les documents doivent être manipulés avec soin en tout temps et protégés des intempéries durant leur transport.

#### **RESPONSABILITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque s'engage à remplir sa mission auprès de la population en s'appliquant à la réalisation de ces concepts :

Offrir une collection variée et bien équilibrée

Des services ciblés vers la clientèle

Une réponse rapide et efficace

Des outils technologiques performants

La direction a le pouvoir de suspendre les priviléges d'un abonné dans le cas de factures impayées, de fréquents dommages causés aux documents, ou à la suite d'un manque de civisme, d'un comportement jugé incorrect ou toute infraction au règlement.

-----

POUR LES DÉTAILS SUR LES POLITIQUES DE PRÊT ET LES TARIFICATIONS,  
CONSULTER LE DÉPLIANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DISPONIBLE AU COMPTOIR DE PRÊT.